



Inscrivons le 1er Mai 2015 dans l'histoire des 1er Mai :

**Tous aux 32 heures
pour vaincre le chômage !**

Légiférons pour les 32 heures afin de vaincre le chômage

Le chômage explose, l'économie et nos salaires stagnent, la consommation baisse et l'emploi industriel recule. Les jeunes ne trouvent pas d'emploi stable avant leurs 30 ans, les quinquagénaires sont mis sur la touche et remplacés par des travailleurs plus jeunes et moins payés, et notre durée de cotisation pour les retraites augmente.

Il y a 5,6 millions de chômeurs dont près de 60 % sans indemnités et 43 % de longue durée dont les 2/3 ont plus de 55 ans.

la CGT propose au gouvernement de légiférer pour nous permettre de partager notre temps de travail avec celles et ceux qui n'en n'ont pas! Cette évolution du travail doit s'entreprendre et doit passer par la semaine de 32 h payées 39h. afin de partager le travail et préserver notre santé. Aujourd'hui, selon l'étude du cabinet Technologia (spécialiste de la prévention des risques professionnels) nous sommes 3 millions à risquer le burn-out.

Partager le travail c'est possible, cela crée des emplois

Une partie de la population travaille trop dur et l'autre n'a pas de travail. Selon la Dares (Analyse, n° 47, juillet 2013), le temps de travail moyen des salariés à temps complet est de 39,5 h par semaine !

La France compte actuellement environ 24 millions de salariés dont 81.5 % à temps plein (source Insee).

Arithmétiquement le passage aux 35 heures réelles permettrait de créer 2,5 millions d'emplois, le passage aux 32 heures : 4,5 millions !

... de la croissance

Selon l'Insee et la Dares (le service statistique du ministère du Travail), le passage aux 35 heures ont permis de créer 350.000 emplois supplémentaires sur l'ensemble de la période 1998-2002.

Les études ont montré que cette hausse de création d'emploi n'a eu aucun effet négatif sur la croissance !

Par ailleurs, plus le salarié travaille, plus la valeur ajoutée va au capital (aux actionnaires) !

Partager le travail, en créant des emplois, c'est une manière de partager la valeur ajoutée.

... de l'activité, et du temps libre

Les emplois créés et les économies réalisées sur les allocations chômage et les aides sociales augmenteront les recettes sociales et fiscales de l'Etat. Le temps libre dégagé permet de créer de nouvelles activités ! Le partage du temps de travail est un progrès social pour permettre de concilier vie professionnelle et familiale. Il contribue à notre émancipation et de ce fait, peut être source de création d'emplois, y compris par le biais de nouvelles activités pour que les salariés puissent mieux profiter de leur temps libre.

Les 32 heures, c'est une réalité dans 400 entreprises françaises

C'est déjà une réalité dans 400 entreprises françaises, comme chez Mamie Nova, Fleury Michon, la MACIF...

La nouvelle ministre allemande de la Famille, Manuela Schwesig, propose que le temps de travail des parents de jeunes enfants soit réduit à 32 heures par semaine afin de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

L'histoire du 1er Mai, c'est l'histoire de la réduction du temps de travail !

Lors du 1er mai 1886 aux Etats-Unis 200 000 travailleurs obtiennent la journée de 8 heures. C'est le 20 juin 1889, que la II^e Internationale Socialiste décide que sera organisée à date fixe une manifestation dans tous les pays pour exiger la journée de travail de 8 heures.

Le 1er mai 1890, les manifestant défilent avec un triangle rouge symbolisant le partage de la journée en trois : Travail, Sommeil, Loisir.

En 1919, le traité de Versailles, traité de paix après la Première Guerre Mondiale fixe dans son article 247 l'adoption de la journée de 8 heures !

**Le 1er mai 2015
Exigeons les 32 heures pour TOUS !**